

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

OBJET
N° 2024-3-9

Subvention exceptionnelle

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes LIGI-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR-M.ZANCHIN

Excusés :

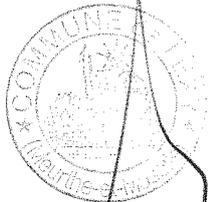
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme LIGI

Absents : Mmes RIQUET - RUETTE-TYDEK -M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 mars 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mars 2024.

Le Maire,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de verser la subvention exceptionnelle suivante :

- Coopérative scolaire de l'Ecole Jean Macé4 000,00 €

(participation à l'organisation d'une classe « nature et sport » pour 2 classes de CE1/CE2 à Arrentès-les-Corcieux (Vosges))

PRECISE que la dépense correspondante sera prévue au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com